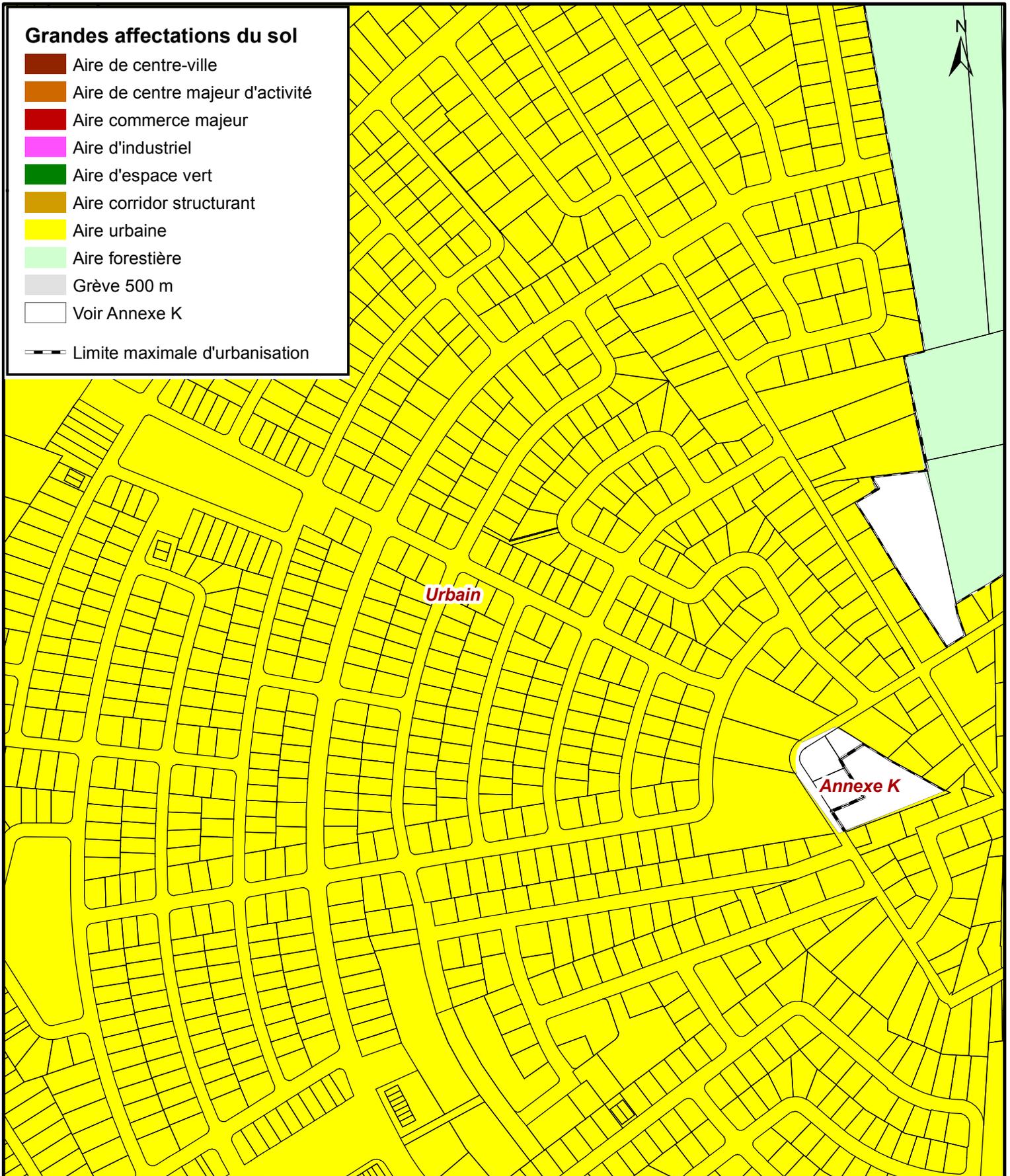


Grandes affectations du sol

-  Aire de centre-ville
-  Aire de centre majeur d'activité
-  Aire commerce majeur
-  Aire d'industriel
-  Aire d'espace vert
-  Aire corridor structurant
-  Aire urbaine
-  Aire forestière
-  Grève 500 m
-  Voir Annexe K
-  Limite maximale d'urbanisation



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC EXTRAIT DE LA CARTE ANNEXE "A" - LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Date du plan : 2010-08-23 No du plan : RAVQ556A05
No du règlement : R.A.V.Q. 556 Mise en vigueur : _____
Préparé par : M.M. Échelle : 1:5 000

Directeur
Service de l'aménagement du territoire